



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 juin 2020**

Compte rendu affiché le **17 juin 2020**

Date de convocation du conseil municipal le **5 juin 2020**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

**Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Harun ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Mustapha USTA, Charazède GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Marie-Emmanuelle SYRE**

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Eliane DA COSTA à Christine BERTIN  
Virginie COMTE à Matthieu FISCHER  
Jean-Michel DIDION à Stéphane BERTIN  
Pierre BARNEOUD à Kaoutar DAHOUM  
Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ  
Batoul HACHANI à Ahmed CHEKHAB  
Nawelle CHHIB à Nordine GASMI  
Christiane PERRET FEIBEL à Hélène GEOFFROY**

Membres absents :

**Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Nadia NEZZAR,  
Mourad BEN DRISS, Bernard GENIN**

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_28-DE

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Objet :

-----

Acquisition - Parc ZAC Grappinière

V\_DEL\_200611\_28

## Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le



ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_28-DE

Le quartier de la Grappinière constitue la limite nord-ouest de l'urbanisation de notre commune. Situé entre le Village et le Mas du Taureau, il compose une interface stratégique de la structure urbaine en renouvellement dans le cadre du Grand Projet de Ville (GPV) de la Grande Île.

C'est pourquoi, la Ville, et ses partenaires au sein du GPV, on souhaité que la communauté urbaine de Lyon mène une opération d'aménagement sur ce site. Ce principe s'est traduit par la signature, le 13 mai 2005, d'une convention avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU).

Pour réaliser ce projet une ZAC a été créée en 2006 dont la maîtrise d'ouvrage est assurée en régie par la Métropole de Lyon.

Les objectifs poursuivis dans ce quartier concernent son attractivité avec des programmes immobiliers apportant une offre diversifiée de logements, le renouvellement des commerces de proximité, la modernisation de l'offre de service publics (restructuration du groupe scolaire Henri Wallon), son désenclavement à travers la reprise de la trame viaire et l'amélioration de la desserte des transports en communs et la requalification et le développement des espaces publics.

En 2014 une démarche de dé-densification des projets urbains a été initiée. Ainsi, la programmation de la ZAC de la Grappinière a été modifiée afin de garantir la réussite du projet par une prise en compte plus importante de la nature en ville et par le souhait de disposer d'espaces publics de proximité à vivre pour les habitants, améliorant également leur cadre de vie.

En conséquence, il a été prévu dans la programmation modifiée de la ZAC, l'acquisition d'un terrain de la Métropole de Lyon par la Ville de Vaulx-en-Velin afin d'aménager un parc urbain situé au cœur du projet urbain et marquant l'entrée paysagée de notre commune depuis le nord-ouest.

Le terrain nu, d'une contenance de 1000m<sup>2</sup> et cadastré AV 479 se situe à l'intersection de l'avenue Jean Moulin, de la rue du Général Charles Delestraint et de l'avenue du 8 mai 1945.

Le prix d'acquisition de ce terrain, administré et retenu en zone ANRU, est de 57€/m<sup>2</sup> HT, pour un montant total de 64 800€ TTC, auquel s'ajoutent les frais afférents.

Cette cession a été approuvée par la commission permanente de la Métropole de Lyon, par sa décision n° CP 2020-3797, en date du 10 février 2020.

### **En conséquence, je vous propose :**

► d'approuver l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée AV 479, d'une contenance de 1000 m<sup>2</sup>, appartenant à La Métropole de Lyon pour un montant de 64 800€, auquel s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;

► d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne .

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_28-DE

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

**Vu** l'article L2241-1 du CGCT relatif à la gestion des biens effectués par la commune ;

**Considérant** la décision de la Commission Permanente de la Métropole de Lyon n°CP2020-3797 du 10 février 2020, validant le principe de la cession d'un terrain nu à la Ville de Vaulx-en-Velin ;

**Entendu** le rapport présenté le 11 juin 2020 par Monsieur Stéphane Gomez, 4<sup>ème</sup> adjoint délégué à la politique de la Ville, à l'urbanisme, aux déplacements urbains, aux grandes écoles et à l'économie ;

**Après avoir délibéré, décide :**

▶ d'approuver l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée AV 479, d'une contenance de 1000 m<sup>2</sup>, appartenant à La Métropole de Lyon pour un montant de 64 800€, auquel s'ajoutent les frais relatifs à cette acquisition ;

▶ d'autoriser Madame la Maire à intervenir et à signer les actes définitifs ainsi que tous les actes y afférents, avec la Métropole de Lyon, actes qui seront préparés par Maître Pierson, Notaire à Villeurbanne .

<b>Nombre de suffrages exprimés : 38</b>
Votes Pour : 38
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

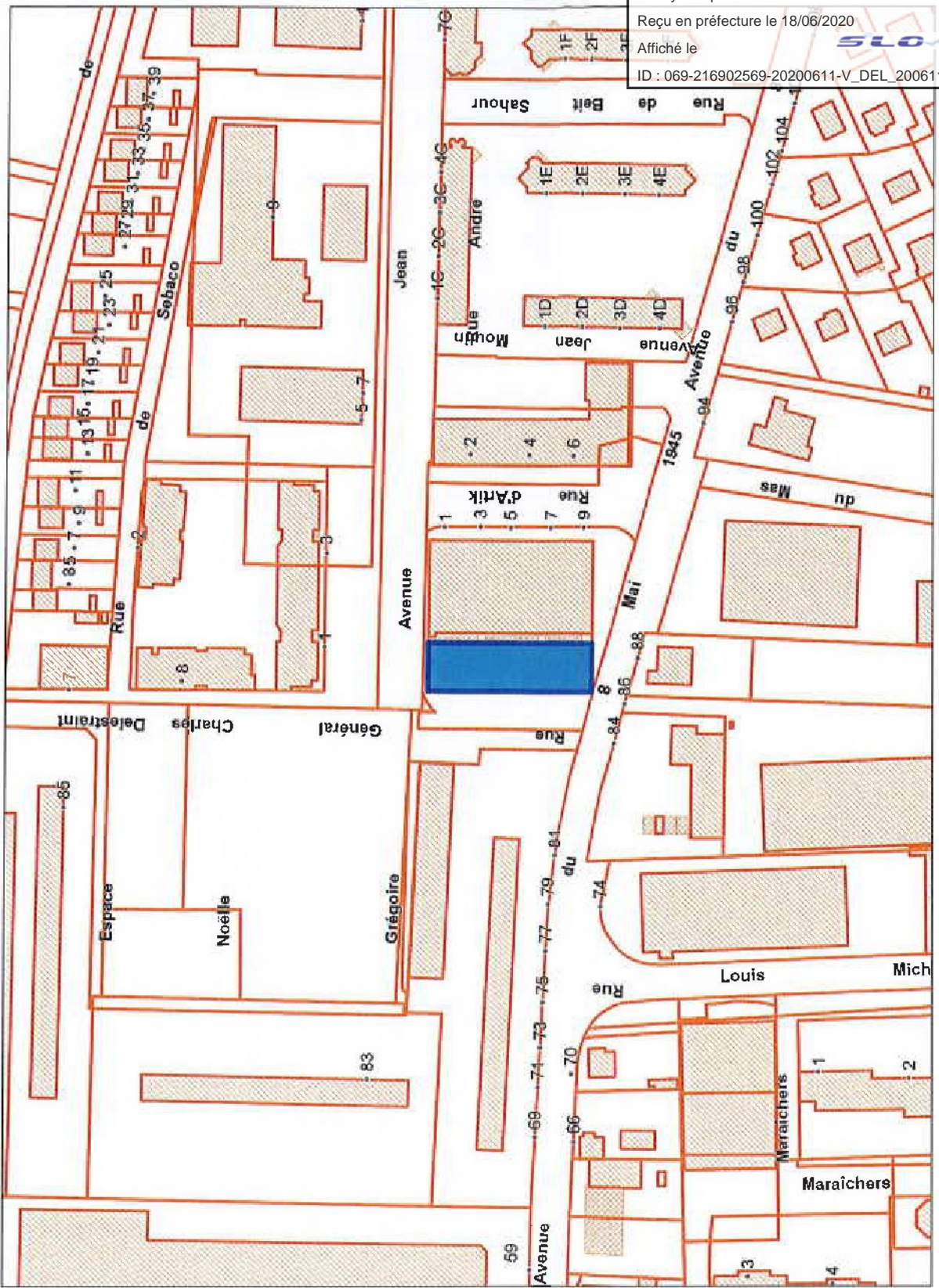
Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 juin 2020 et signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,**

**Madame la Maire,**

**Hélène GEOFFROY**





### Légende

- Parcelle cadastrale
- Bâtiment
- Bâtiment dur
- Bâtiment léger
- Plans d'eau
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie



1:2000  
m 10 20 30 40 50

Envoyé en préfecture le 18/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

ID : 069-216902569-20200611-V\_DEL\_200611\_28-DE

SLOX